

ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 RETOURNEMENT DE PRAIRIES PERMANENTES OU TEMPORAIRES DE PLUS DE 5 ANS ET DE LANDES

*Item 7 de la 2^{ème} liste locale « régime d'autorisation propre à Natura 2000 ».
Arrêté préfectoral en date du 18 mai 2015.*

À l'intérieur des sites Natura 2000, tout retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes est soumis à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. L'entretien nécessaire au maintien de la prairie n'est pas visé par cette évaluation des incidences s'il ne s'agit que d'un travail superficiel du sol (le semis ou sur-semis par travail superficiel ne sont donc pas concernés).



L'évaluation d'incidences ne vous dispense pas de solliciter toute autre autorisation administrative à laquelle votre projet pourrait être soumis (PAC, loi sur l'eau – zones humides, etc.)

Ce formulaire constitue une **demande d'autorisation administrative propre à Natura 2000** et est **requis pour votre projet de retournement de prairie(s)**. Il doit être adressé à la Direction Départementale des Territoires, unité biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles. Le délai d'instruction de la demande par l'administration est de deux mois à compter de la date de l'accusé de réception du dossier complet adressé par la DDT, conformément à l'article R.414-24 du Code de l'environnement. Sans réponse de l'administration au-delà de ce délai, les travaux de retournement de prairie(s) pourront être réalisés.



INFORMATION IMPORTANTE

Pour que le dossier soit complet, ce formulaire doit être rempli, **conclusif, daté et signé par le demandeur**. Il permet de déterminer si le projet de retournement de prairie est susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation et les espèces et habitats d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000.

Afin de vous aider à remplir ce formulaire, il est fortement recommandé de contacter l'animateur du site Natura 2000 concerné. Cet accompagnement est gratuit. La liste des animateurs des sites Natura 2000 est disponible sur le site internet des services de l'État en Charente :

<https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000/Guides-formulaires-et-notices>

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

NOM Prénom et/ou RAISON SOCIALE :

N° PACAGE :

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone :

Courriel :

ÉTAPE 1 : VOTRE PROJET ET NATURA 2000

A – Description de votre projet de retournement de prairie(s)

Motivation du retournement de prairies :

- Remise en culture
- Acquisition
- Autre (**préciser**)

Localisation du projet de retournement de prairie(s) :

Joindre une carte de localisation précise du projet (carte IGN au 1/25 000^{ème}) faisant apparaître toutes les parcelles en herbe de l'exploitation en identifiant celle(s) concernée(s) par le projet ainsi qu'une copie du RPG du (ou des) îlot(s) concerné(s) par la demande de retournement.

– Sur quelle(s) commune(s) se situe votre projet de retournement de prairie(s) ?

.....
.....

– Joindre les références cadastrales. Section : n° :

Lieu-dit :

– Votre projet de retournement de prairie(s) se situant en tout ou en partie à l'intérieur d'un site Natura 2000, précisez les noms des sites concernés.

Noms des sites :
.....
.....

Numéro d'îlot PAC concerné :

➔ **Renseigner les surfaces suivantes :**

Surface (en ha) totale de la parcelle :

Surface (en ha) de la parcelle **EN SITE Natura 2000** :

Surface (en ha) totale de prairie prévue en retournement :

Surface (en ha) de prairie **EN SITE Natura 2000** prévue en retournement :

Type de prairie ou landes :

- Prairie temporaire (PTR) de plus de 5 ans
- Prairie permanente (PP)
- Landes

Mode d'exploitation de la prairie ou des landes :

- Pâturée
- Fauchée
- Pâturée et fauchée

Date et durée prévisible des travaux de retournement :

Date précise si connue : ou mois :

Année :

Durée approximative (heures ou jours) :

Description des parcelles concernées par le projet de retournement EN SITE Natura 2000 :

→ À remplir par parcelle culturale

N° d'îlot PAC concerné :	
N° de la parcelle PAC concernée :	
Déclaration PAC de la prairie concernée : <input type="checkbox"/> PP (prairie permanente) <input type="checkbox"/> PTR (prairie temporaire de 5 ans ou plus)	
La prairie est-elle une prairie sensible ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
La prairie est-elle contractualisée en MAEC ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Si oui, préciser la nature du contrat MAEC ?
La prairie est-elle semée ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Si oui, préciser la nature du semis :	
La prairie est-elle fertilisée ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Si oui, préciser la nature et unités/ha :	
La prairie est-elle traitée chimiquement ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Si oui, préciser la nature du traitement :	
La prairie est-elle en contact avec un cours d'eau, y compris cours d'eau temporaire ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Nom du cours d'eau (si connu) :
La prairie est-elle en pente vers un cours d'eau, y compris cours d'eau temporaire ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
La prairie est-elle inondée régulièrement ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Présence de dépressions humides sur l'îlot : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Présence de mare(s) et/ou d'étang(s) sur ou en contact avec la prairie : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
La prairie est-elle drainée ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	La prairie sera-t-elle drainée après le retournement ? (1) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Le retournement est-il accompagné d'un arrachage ?	- De haies (2) <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Inférieur à 10 m <input type="checkbox"/> Supérieur à 10 m (1)
	- D'arbres (2) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, préciser le nombre d'arbres arrachés :

(1) Il est rappelé que l'arrachage de haie(s) et les travaux de drainage doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 préalable spécifique, voire d'arrêtés réglementaires dans certains cas.

(2) Ces éléments constitutifs des prairies ou des landes concernées par le projet de retournement doivent être localisés sur la carte IGN.

B – Description des enjeux d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents sur les parcelles ou à proximité des parcelles concernées par le projet de retournement de prairie(s)

L'animateur du site Natura 2000 a-t-il été contacté ? OUI NON

NOM et Prénom de la personne contactée :

1 – Les espèces animales :

Des espèces animales d'intérêt communautaire ou leurs habitats ont-ils été identifiés à l'emplacement ou à proximité du projet de retournement ? OUI NON

Si oui, la(les)quelle(s) ?

→ Renseigner le tableau ci-dessous :

Batraciens	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Insectes	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Reptiles	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Oiseaux	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Chauves-souris	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Autres (<i>à préciser</i>) :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

2 – Les espèces végétales :

Des espèces végétales d'intérêt communautaire ou leurs habitats ont-ils été identifiés à l'emplacement ou à proximité du projet de retournement ? OUI NON

Si oui, la(les)quelle(s) ? :

.....

.....

3 – Les habitats d'intérêt communautaire :

Des habitats d'intérêt communautaire ont-ils été identifiés à l'emplacement ou à proximité du projet de retournement ? OUI NON

Si oui, le(les)quel(s) ? :

.....

.....

ÉTAPE 2 : ANALYSE DES INCIDENCES POTENTIELLES DE VOTRE PROJET DE RETOURNEMENT DE PRAIRIE(S)

Au regard des éléments de description indiqués ci-dessus, il est nécessaire d'apprécier les incidences que votre projet de retournement de prairie(s) est susceptible d'avoir sur le(s) site(s) Natura 2000.

→ **Cocher les incidences potentielles :**

- Destruction d'un habitat naturel ayant contribué à la désignation du/des site/s Natura 2000
- Dégradation d'un habitat naturel ayant contribué à la désignation du/des site/s Natura 2000
- Destruction d'une espèce ayant contribué à la désignation du/des site/s Natura 2000
- Destruction d'un habitat d'espèce (milieu de vie) ayant contribué à la désignation du/des site/s Natura 2000
- Perturbation de la réalisation du cycle d'une espèce ayant contribué à la désignation du/des site/s Natura 2000
- Autres :
-
-

Si vous avez coché au moins une des cases ci-dessus, vous devez compléter l'étape 3. Sinon, vous pouvez passer directement à la conclusion.

ÉTAPE 3 : MESURES PRISES POUR ATTÉNUER OU SUPPRIMER LES INCIDENCES, EN CAS D'EFFET SIGNIFICATIF

Si votre projet de retournement de prairie(s) a des incidences sur les enjeux de conservation du/des site/s Natura 2000, vous devez l'accompagner de mesures visant à atténuer voire supprimer ces incidences.

➔ **Préciser les mesures d'atténuation et/ou de suppression des incidences à mettre en place :**

CONCLUSION

RAPPEL :

Il est de la responsabilité du porteur de projet de **conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le(s) site(s) Natura 2000 concerné(s).**

À titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000 ;
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

DÉCLARATION DU DEMANDEUR :

Mon projet de retournement de prairie(s) est soumis à évaluation d'incidences au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 pouvant être concernés, au titre des articles L.414-9 et R.414-19 et suivants du Code de l'environnement.

Je certifie l'exactitude des éléments que j'ai fournis dans ce formulaire d'évaluation d'incidences et je déclare que (**cocher la case correspondante**) :

- Le retournement de prairie(s) décrit ci-dessus n'aura pas d'incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.**

Ce formulaire, accompagné de ses pièces jointes, est remis au service instructeur (**DDT 16 – mission Biodiversité/Natura 2000**) et tient lieu d'évaluation des incidences et de demande d'autorisation préfectorale au titre de Natura 2000.

- Le retournement de prairie(s) décrit ci-dessus aura des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.**

L'évaluation des incidences doit être approfondie afin d'étudier en détail les incidences du projet sur le ou les sites Natura 2000. Un dossier plus complet doit être réalisé et transmis à la DDT. L'animateur du site Natura 2000 doit impérativement être sollicité.

Dans tous les cas, je m'engage à attendre la décision (**arrêté préfectoral**) d'autorisation de retournement de prairie(s) avant de réaliser les travaux. Le délai d'instruction de ma demande est de deux mois à compter de la date de l'accusé de réception du dossier complet adressé par la DDT, conformément à l'article R.414-24 du Code de l'environnement. Au-delà de ce délai et sans réponse de l'administration, je pourrai réaliser les travaux de retournement de prairie(s).

Fait à (lieu) :

Le (date) :

NOM Prénom, fonction du signataire :

Signature et **cachet** du demandeur :

RAPPEL : LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE ÉVALUATION D'INCIDENCES NATURA 2000

- Exemple original du présent formulaire **complété, conclusif, daté et signé.**
- Une **carte de localisation claire et précise** (photocopie de carte IGN au 1/25 000^{ème}, plan de masse, plan cadastral, photos, etc.)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Direction Départementale des Territoires de la Charente (DDT 16)
Service Économie Agricole et Rurale
Unité Biodiversité et Préservation des Espaces Naturels et Agricoles
43 rue du Docteur Duroselle
16000 ANGOULÊME

☎ 05.17.17.38.64 – 05.17.17.38.56

✉ ddt-biodiversite@charente.gouv.fr

Retrouvez la « Liste des animateurs Natura 2000 en Charente » et tous renseignements concernant les sites Natura 2000 via le lien suivant :

<https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000>

Autres sites Internet à consulter :

Le portail Natura 2000 de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r1081.html>

Le site de l'inventaire national du patrimoine naturel
<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>